



HAUSSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE : VIVEST AGIT !

Augmentation importante des coûts de l'énergie et notamment du gaz, bouclier tarifaire, adaptation de vos provisions de charges... face à ces sujets qui vous impactent directement, Vivest souhaite faire le point avec vous pour vous informer au mieux et vous permettre d'agir à nos côtés.

VOUS GARANTIR UN PRIX DE L'ÉNERGIE NÉGOCIÉ RÉGULIÈREMENT

Vivest garantit à ses clients un prix des énergies fixe et renégocié à chaque nouveau contrat. **Que ce soit pour le gaz collectif à travers une politique d'achat active auprès de nos fournisseurs d'exploitation** ou l'électricité grâce à un marché global négocié.



Le bouclier tarifaire : kékako ?

Il s'agit de la **limitation de la hausse du prix du gaz mise en place par le gouvernement pour la période de novembre 2021 à juin 2022**. Cela concerne le parc immobilier alimenté en chauffage collectif, soit 4000 logements pour Vivest.



Êtes-vous concerné ?

Pour la période de novembre 2021 à juin 2022 :

► **Si vous êtes en chauffage collectif**, les tarifs négociés auprès de nos fournisseurs nous permettent d'être en dessous du seuil du bouclier tarifaire. Ainsi, vous ne subirez aucune hausse sur cette période et aucune aide ne sera donc portée en déduction de vos charges.

► **Si vous êtes en chauffage individuel**, nous vous invitons à surveiller vos factures d'énergies. La hausse du prix de l'énergie sera en effet directement appliquée par votre fournisseur.

À partir de juillet 2022 : Vivest sera certainement amenée à augmenter de manière adaptée vos provisions de charges mensuelles, liées au chauffage collectif gaz pour amortir la hausse probable du prix du gaz sur la seconde partie de l'année et limiter ainsi les impacts sur votre régulation de charges 2023. Une information individuelle vous sera adressée prochainement.

Vivest étudie en lien avec les exploitants de chauffage des solutions pour **adapter la température de chauffage collectif selon les conditions climatiques** : ajustements de la période de mise en chauffe et d'arrêt du chauffage, adaptation de la température journée/nuit... Des réflexions qui ont pour objectif de mieux maîtriser la consommation de chauffage tout en tenant compte de votre confort.



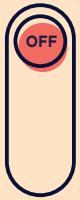


MAÎTRISER D'AVANTAGE VOS CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Agir sur la maîtrise quotidienne de vos consommations est devenu nécessaire pour limiter l'impact de la hausse des prix sur vos charges mensuelles, mais aussi l'impact sur l'environnement.

- **DÉPENSES D'ÉLECTRICITÉ** : concernent l'éclairage des parties communes et le fonctionnement des équipements collectifs tels que les ascenseurs, chaufferies collectives et les logements chauffés à l'électricité.
- **DÉPENSES DE GAZ** : concernent la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire (ECS).

+ NOS CONSEILS



#1

Eteignez vos appareils en veille (jusqu'à 10% d'économie possible sur votre facture - hors chauffage). En plus, vous préservez leur longévité !



#2

Adaptez vos vêtements à la température de votre logement la journée, et votre couchage, à celle de la nuit.



#3

Optez pour des ampoules LED dans votre logement. Les LED consomment peu d'électricité et durent longtemps (jusqu'à 40 000 heures). Elles supportent bien les allumages répétés.

- Plus de conseils sur le site [Vivest.fr](https://www.vivest.fr) > Espace locataire > Conseils éco-gestes et sur l'appli **VIVEST & Moi**



VIVEST AGIT SUR LE LONG TERME POUR DES LOGEMENTS QUI CONSOMMENT MOINS

- ✓ Mise en place de luminaires LED à détection dans les parties communes avec une durée de vie de 10 à 15 ans, dans le cadre de travaux de réfection des parties communes
- ✓ Mise en place de robinets thermostatiques sur les radiateurs pour une meilleure régulation de la température (plus de 4 000 logements concernés)
- ✓ Remplacement des chaudières individuelles murales à condensation plus performantes pour remplacer des chaudières de plus de 6 ans (plus de 3 000 logements concernés)
- ✓ Remplacement des groupes de VMC par des VMC hygroréglable
- ✓ Travaux d'isolation réalisés pour 465 résidences et 350 pavillons pour réduire la consommation d'énergie et apporter plus de confort
- ✓ Remplacement de réseaux de chauffage et équipements ECS (eau chaude sanitaire) à Metz-Nord et Woippy (700 logements).

Vivest poursuit également sa démarche d'innovation pour tester de nouveaux équipements qui permettent de réduire les consommations d'énergie avant d'envisager un déploiement plus large sur son patrimoine.

i VOTRE RÉGULARISATION DE CHARGES 2021

Votre régularisation de charges sera disponible au début du mois d'octobre 2022 sur votre compte client **Vivest & Moi**. Nous nous excusons pour ce retard lié à la naissance de la société Vivest en 2021 (fusion de Logiest et SLH), mais aussi à l'attente des mesures gouvernementales (bouclier tarifaire) sur la première partie d'année.

Vivest veille à accompagner au mieux ses clients en cas de difficultés de paiement, même passagères, que vous pourriez rencontrer. Aussi, si vous êtes concerné, n'attendez pas : contactez votre conseiller habitat ou votre chargé de recouvrement au **09 77 42 57 57**.